République Française
Mairie de Maurecourt

74/2023/VM
ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE
De la circulation et du stationnement pour la course pédestre (La Maurecourtoise)
A Maurecourt

Le Maire de la commune de Maurecourt ;
Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande présentée par l'organisatrice en la personne de Madame VIEIRA DE CASTRO Manuela, Ajointe au Maire, Déléguée aux sports et aux associations sportives, représentant la commune de Maurecourt à l'occasion de la course intitulée « LA MAURECOURTOISE » devant se dérouler le dimanche 24 septembre 2023 entre 09h et 14h ;
Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

ARTICLE 1 : : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée « LA MAURECOURTOISE », de réglementer la circulation et le stationnement.

Le circuit de la course « La Maurecourtoise » se déroulera Le dimanche 24 septembre 2023 entre 09h et 14h, et suivra le parcours à Maurecourt dans l'ordre des voies citées ci-après :

Pour les 10 kms « départ sente de la saussaie » :

- Rue de Choisy
- Chemin de Halage
- Quai Boubou Dado
- Rue Itasse
- Rue Général Leclerc
- Rue du Général de Gaulle
- Rue du Fay
- Sente des Frécuis
- Rue de l'hautil
- Rue de Bellefontaine
- Chemin de Bellefontaine à Glatigny
- Chemin des Plantins
- Chemin de la Grille
- Sente de la Cavée
- Chemin des Cailles
- Descente sur les Poussins jusqu'à sente de La Cavée
- Traversée de la rue de Pontoise entre le fleuriste et anciennement stock bois
- Rue Kleber Vasseur
- Chemin de Halage
- Stade de foot

Pour les 5 kms « départ à 10h15 sente de la saussaie » :

- Rue de Choisy
- Chemin de Halage
- Quai Boubou Dado
- Rue Maurice Berteaux
- Rue de Pontoise
- Sente des Basses Vignes
- Sente de la Cavée
- Rue Kleber Vasseur
- Rue de Choisy
- Chemin de Halage
- Stade de foot

ARTICLE 2 : la circulation et Le stationnement seront interdits (sauf riverains) sente de la saussaie durant la course entre 09h et 14h le dimanche 24 septembre 2023.

ARTICLE 3 : Toutes les voies ayant accès sur le circuit seront sécurisées. La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par les organisateurs et les signaleurs de la course afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

ARTICLE 4 : Le Préfet des Yvelines, Monsieur le Maire de la commune de Maurecourt, Madame la Commissaire Divisionnaire de CONFLANS SAINTE HONORINE, Madame la Cheffe de la Police Municipale, Madame VIEIRA DE CASTRO Manuela, Adjointe au Maire, Déléguée aux sports et aux associations sportives et organisatrice de l'épreuve sportive sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

MAURECOURT, le 26 avril 2023

MAIRIE DE MAURECOURT 78780

Pour le Maire,
L'adjointe chargée des sports
et associations sportives,

Manuela VIEIRA DE CASTRO